



Statistique 2024 des crimes de haine, canton de Berne

Table des matières

1	Aperçu	2
2	Évaluation statistique 2024 des crimes de haine	3
2.1	Crimes de haine	3
2.1.1	Total des incidents enregistrés	3
2.1.2	Personnes concernées.....	3
2.1.3	Personnes prévenues.....	3
2.1.4	Nombre de dénonciations suite à des infractions pénales	4



1 Aperçu

Suite à une intervention parlementaire, la Police cantonale bernoise saisit les infractions visant la communauté LGBTIQ et d'autres crimes dit de haine depuis le 1^{er} janvier 2023. Les crimes de haine sont des infractions dès lors qu'il ressort des déclarations ou des circonstances de l'acte, que leur motif repose sur une attitude hostile de l'auteur, fondée sur des préjugés dirigés contre un certain groupe de population. Tous les incidents annoncés à la police sont saisis, qu'une plainte pénale soit déposée ou non. Dans le canton de Berne, les motifs de haine sont spécifiés selon les recommandations de l'OSCE (*Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe*): ethnie (provenance nationale, xénophobie) et/ou religion (p. ex. antisémitisme, islamophobie), orientation sexuelle ou identité du genre et autres (p. ex. attitude hostile envers les personnes en situation de handicap).

33 incidents ont été enregistrés en 2024: 25 d'entre eux avaient pour motif de haine l'«ethnie/religion» et 8 l'«identité de genre/orientation sexuelle». Pour les incidents motivés par l'«ethnie/religion», 5 étaient des avis d'antisémitisme. Au total, la Police cantonale bernoise a enregistré 37 personnes concernées – 17 femmes et 20 hommes – et 27 personnes prévenues – 10 femmes et 17 hommes.

Par rapport à 2023, année où la Police cantonale bernoise a instauré la saisie statistique des crimes de haine, 2024 présente un recul des incidents annoncés. Il ne sera cependant possible de catégoriser les chiffres que lorsque nous aurons plusieurs années d'expérience, car les variations sont difficiles à interpréter faute de chiffres comparatifs. Enfin, on suppose qu'il existe un grand nombre de cas non déclarés.

La plupart des faits dénoncés en rapport avec les crimes de haine sont des injures, mais aussi des dommages à la propriété et des menaces.

2 Évaluation statistique 2024 des crimes de haine

2.1 Crimes de haine

Les crimes de haine font l'objet d'investigations selon la combinaison «infraction pénale – motif crime de haine».

Celle-ci englobe les quatre motifs suivants, qui peuvent être déterminants pour les infractions:

- Ethnie, provenance nationale, xénophobie
- Religion (p. ex. antisémitisme, islamophobie, etc.)
- Orientation sexuelle, identité du genre (LGBTIQ)
- Autres formes plus rares d'animosité envers des groupes, comme l'attitude hostile envers les personnes en situation de handicap

2.1.1 Total des incidents enregistrés

	2023	2024
Incidents enregistrés au total	55	33

dont le motif de haine se rapporte à:

- Ethnie et/ou religion	30	25
- Orientation sexuelle	24	8
- Autres	1	0

2.1.2 Personnes concernées

		Femmes (cis et trans)	Hommes (cis et trans)	Non binaires
Personnes concernées	37	17	20	0
- Ethnie et/ou religion	27	13	14	0
- Orientation sexuelle	10	4	6	0
- Autres	0	0	0	0

2.1.3 Personnes prévenues

		Femmes	Hommes
Personnes prévenues	27	10	17
- Ethnie et/ou religion	17	7	10
- Orientation sexuelle	10	3	7
- Autres	0	0	0

2.1.4 Nombre de dénonciations suite à des infractions pénales

